

## COMPTE RENDU

Réunions de chantier du 18/02/2015

### Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	A	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	A	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	A	
		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	A	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
	ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A		
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
		DAVRANCHE F.			florent.davranche@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	x
		SANTARINI C.	06.23.06.45.54			P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	A	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		lfebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	P	x
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			P	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			P	

## Ordre du jour

- Travaux et terrassements préparatoires des digues (prairie inondable uniquement), seuils enrochés, déboisement.

## Pièce(s) annexe(s)

Aucune

## Prochaine réunion

- mercredi 25 février 2015 à 9h30

*NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°5*

## Planning prévisionnel

Début des travaux de terrassement en remblai pour constitution des digues de prairie inondable semaine 9 (sous réserve de conditions météorologiques favorables).

Début des travaux de fascines de la tranche ferme semaine 10.

Le planning prévisionnel des travaux des tranches ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2 a été mis à jour et validé par le maître d'œuvre (cf. tableau ci-dessous).

### Planning détaillé du VOIDON - TF TC1 TC2 Mise à jour

Mise à jour du :

17/02/2015

Tâche	Quantité approximative	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14
Validation fond de forme ANTEA	div U	■						
Contrôle et planche d'essai Laboroute	div U		■	■				
<b>TRANCHE FERME BOIS INONDABLE</b>								
Démontage des 2 arbres restant	1 FT	■						
Décapage terre végétale des 2 digues et mat. Sous jacentes	400 M3			■				
Clés d'ancrage	150 M3			■				
Digues en remblais	700 M3			■				
Remise en place terre végétale	280 M3			■				
Buse et organe de régulation	1 FT				■			
Matelas Reno	270 M2				■			
Drainage fossé amont	1 FT				■			
Merlon déflecteur	25 ML					■		
Barrages en fascines	79 ML					■		
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 1</b>								
Préparation emprises des 2 digues	1 FT	■						
Clés d'ancrage	310 M3	■						
Digues en remblais	1495 M3	■	■	■				
Zone humide		■	■					
Remise en place terre végétale	484 M3		■	■				
Buse et organe de régulation	1 FT			■				
Matelas Reno	500 M2				■			
Clotures portails et divers	1 FT				■			
Gabions boîtes dans le bois	25 ML					■		
Barrages en fascines	53 ML					■		
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</b>								
Noue	1 FT					■		
Renforcement chemin	30 M2					■		
Dos d'âne en terre	15 ML					■		
Saignées rondins	6 ML					■		
Fossé	160 ML					■		
Réseau d'eaux pluviales	1 FT					■		
Merlon planté	33 ML					■		

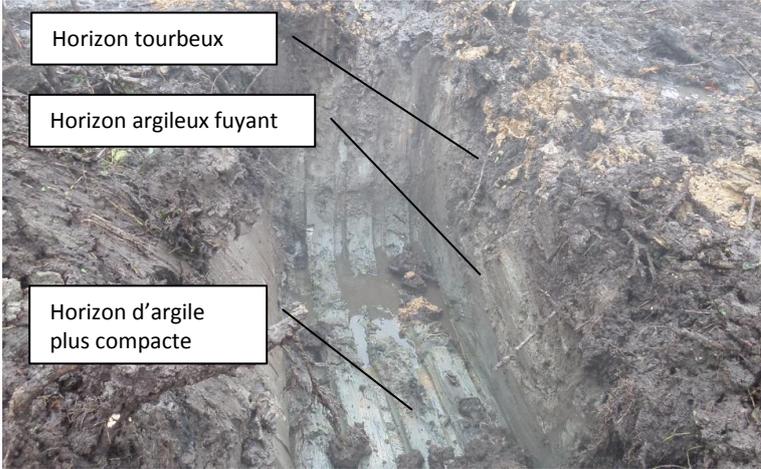
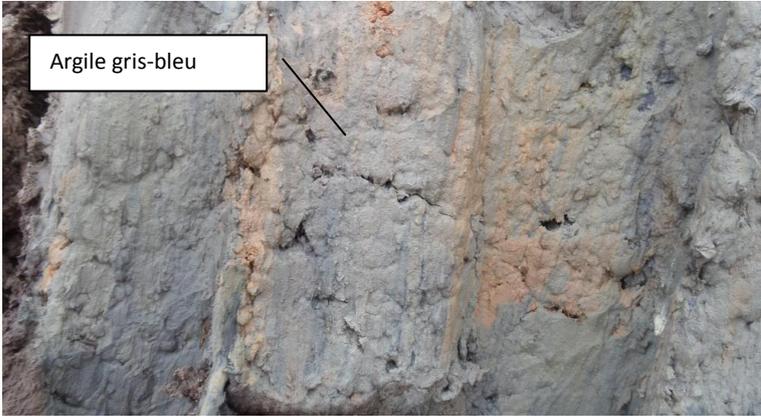
**NOTA : SOUS RESERVES DES ALEAS METEO ET PRATICABILITE DES TERRAINS !**

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p><b>Documents remis en réunion</b></p> <p>-</p> <p><b>Documents à remettre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandes d'agrément concernant les matériaux de vanne, géotextiles et cages pour ouvrages gabion.</li> </ul>	SETHY	Semaine 9
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	-	-	-
3	<i>Préparation des travaux</i>	<p><b><u>Débroussaillage préalable - Bois inondable :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'abattage des deux peupliers restant sur le site a débuté le mercredi 18/02/2015.</li> <li>▪ La chute du premier peuplier a occasionné la détérioration de l'abri bois présent sur le site. L'entreprise remettra en état l'abri bois une fois l'ensemble des travaux réalisés sur le site</li> </ul> <div data-bbox="445 779 1206 1301" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: center;"><i>Premier peuplier abattu</i></p>	SETHY  SETHY	Semaine 8  Semaine 12-13

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	<b>Préparation des travaux</b>	<p><b>Accès au site de prairie inondable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un passage busé (composé de deux canalisations) a été aménagé temporairement pour la durée des travaux afin d'accéder à la parcelle. Ce point a été validé par la DDT lors de la visite terrain du 07/02/2015.</li> </ul> <div data-bbox="437 349 1198 810" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: center;"><i>Accès au site de prairie inondable (aval)</i></p> <div data-bbox="437 869 1198 1384" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: center;"><i>Busage du fossé existant</i></p>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<i>Seuils enrochés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le déboisement /débroussaillage nécessaire afin de permettre le passage des engins a été effectué.</li> <li>▪ Les deux seuils enrochés situés en amont des digues de bois inondable ont été réalisés.</li> <li>▪ L'ancrage latéral et basal des deux ouvrages a été effectué.</li> <li>▪ Les deux ouvrages présentent un profil de déversoir permettant aux écoulements de franchir l'ouvrage.</li> <li>▪ La parcelle de M. Caudron utilisée pour l'accès a été remise en état.</li> </ul> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p><i>Accès au site des seuils enrochés</i></p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p><i>Parcelle de M. Caudron remise en état</i></p> </div>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<b>Digues de prairie inondable</b>	<p><u>Digue amont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La terre végétale au droit de l'ouvrage a été décapée et entreposée temporairement sur site.</li> <li>▪ Le tracé du fossé existant a été repris afin de permettre l'évacuation vers l'aval des eaux produites par les sources.</li> <li>▪ Un busage temporaire a été mis en place sous le chemin existant en aval du fossé.</li> <li>▪ Les terrassements pour la réalisation de la zone surcreusée sont en cours de réalisation.</li> <li>▪ Les travaux de terrassement pour la réalisation de la clé d'ancrage de l'ouvrage ont débuté.</li> <li>▪ Le linéaire représenté par le retour de digue coté est présente des matériaux <b>sous-jacents à faible portance, fuyant et gorgés d'eau</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ premier horizon de sol (environ 40cm) : principalement constitué de tourbe ;</li> <li>○ second horizon : constitué d'argile gris/bleu à faible portance ;</li> <li>○ troisième horizon : constitué d'argile gris/bleu plus compact et moins fuyant.</li> </ul> </li> <li>▪ Un expert géotechnicien d'Antea Group présent lors de la réunion préconise la réalisation de purges afin d'atteindre le troisième horizon de sol. Un ancrage de 30cm dans cette couche est préconisé. La profondeur de purge est d'environ 1m.</li> <li>▪ Le volume de matériaux à évacuer est estimé en première approche à 500m<sup>3</sup>. Des matériaux propres à la mise en remblai devront de plus être mis en œuvre. Les matériaux issus des déblais pour réalisation de la mare peuvent a priori être utilisés, mais leur volume ne semble pas suffisant.</li> <li>▪ L'entreprise estime à 11 000 euros la réalisation de ces opérations.</li> <li>▪ De tels surcoûts n'ayant pas été prévus dans le cadre du marché (nécessité de passer par un avenant), <b>il a été décidé de changer le tracé de l'ouvrage.</b> Le retour de digue est remplacé par un <b>prolongement de la digue jusqu'au talus est existant</b>. Les zones tourbeuses et fuyantes peuvent ainsi être évitées.</li> <li>▪ La DDT a été consultée et a donné son accord pour la modification du projet.</li> <li>▪ Le propriétaire de la parcelle sur laquelle se situe le talus (auquel il est prévu de se raccorder) est M. Berthaut. Ce dernier a été consulté et a donné son accord.</li> <li>▪ Antea Group a procédé à la modification des plans de l'ouvrage. Les <b>moins values</b> sur le projet sont en première approche estimées à 1 780 euros HT.</li> <li>▪ L'entreprise SETHY fournira un mode opératoire précisant les modalités d'ancrage dans le talus ainsi qu'un chiffrage estimatif plus précis.</li> <li>▪ Le reste du linéaire de digue présente des matériaux sous-jacents sains ne nécessitant pas de purges.</li> </ul>	SETHY	Semaine 10

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	Dignes de prairie inondable	   		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
		<p><b><u>Digue aval :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La terre végétale au droit de l'ouvrage a été décapée et entreposée temporairement sur site.</li> <li>▪ Les matériaux présents au droit du linéaire d'implantation de l'ouvrage semblent sains et ne nécessitant pas de purges.</li> </ul> <div data-bbox="445 407 1206 784" style="text-align: center;">  </div> <p><b><u>Digues amont et aval :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le terrain naturel adjacent aux emprises concernées par les corps d'ouvrage fera l'objet d'un compactage au pied de mouton.</li> </ul>		

Le maître d'œuvre

Le 25 Février 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group